



Association **Genevoise**
de Tennis de Table

Maison des Sportifs
Chemin de Plonjon 4, 1207 Genève
Tél.: 022 786 11 68 – 079 280 31 65
E-mail : SECRETARIAT@AGTT.CH

Plan de protection AGTT

Version 1 du 29.08.2020

1. Introduction

Ce plan de protection suivant décrit les exigences auxquelles les organisateurs de manifestations de tennis de table doivent satisfaire à partir du 15.08.2020.

Il suit la réglementation cantonale et les directives générales pour le sport de l'OFSPPO (en annexe).

2. Manifestations

Au tennis de table, les manifestations dans le sens de l'ordonnance fédérale COVID-19 sont les suivantes:

- Tous les tournois (également pour les joueurs non licenciés)
- Championnats individuels
- Championnats par équipes
- Journées de stage et autres manifestations de tennis de table organisées par les commissions.

3. Mesures de protection pour les manifestations de tennis de table

3.1 Personne responsable

- Une personne responsable (par exemple le responsable COVID-19 du club organisateur) est désignée pour chaque manifestation afin de garantir la conformité avec les mesures de protection.

3.2 Traçage des contacts

- Les contacts étroits entre les personnes doivent pouvoir être identifiés à la demande des autorités sanitaires cantonales pendant 14 jours après l'événement. Le contact rapproché est défini comme un contact qui dure plus de 15 minutes ou qui est répété sur une distance inférieure à 1,5m sans masque de protection.
- Enregistrer les coordonnées (nom, prénom, numéro de téléphone) de tous les visiteurs et participants à l'entrée de chaque événement.
- Recommandation de télécharger l'application Swiss Covid.

3.3 Mesures d'hygiène

- Lavage des mains à l'entrée à l'eau et au savon (de préférence liquide) ou, à défaut, avec une solution hydro-alcoolique avec affichage des consignes

3.4 Règles de distance

- Les personnes présentes dans la salle doivent garder une distance entre elles de 1,5m. L'organisateur affiche cette consigne.
- Les seules exceptions à la règle de la distance sont :
 - Les personnes vivant dans le même ménage.
 - Les joueurs du double pendant la compétition de double.
- Lorsqu'il n'est pas possible de respecter les règles de distance, des mesures de protection supplémentaires doivent être prévues, par exemple le port d'un masque de protection. Swiss Table Tennis recommande à l'organisateur de vendre des masques de protection à l'entrée au prix coûtant.

Avec le soutien de

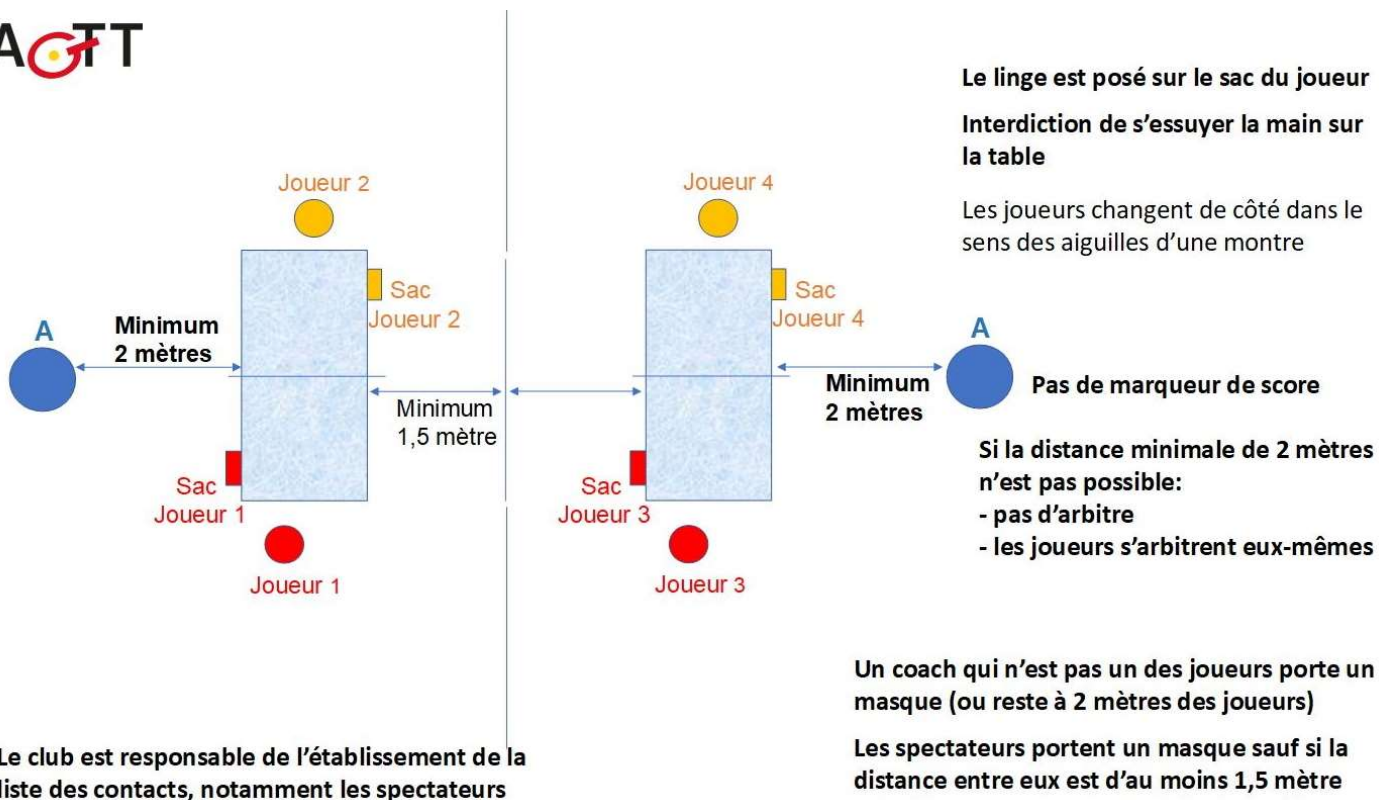


3.5 Personnes présentant des symptômes de maladie

- Les personnes présentant des symptômes de maladie tels que toux, fièvre, douleurs musculaires, troubles de l'odorat ou du goût, diarrhée ou nausées ne sont pas autorisées à participer aux manifestations. L'organisateur peut exclure de la manifestation les personnes présentant des symptômes.

3.6 Lignes directrices pour les matchs

- Des séparations de tables doivent être placées entre les tables.
- Pas de poignée de mains. Tout contact physique est évité. En signe de salutation et de reconnaissance, les joueurs se font un signe de tête après le match ainsi qu'à l'entraîneur adverse et à l'arbitre.
- Auto-arbitrage si la distance de 2m ne peut être respectée. Pas d'utilisation de marqueur de score.
- Il est conseillé aux joueurs de s'essuyer le visage uniquement avec la main qui joue et non avec la main qui tient les balles. Les joueurs ne doivent pas toucher leur visage avec la main qui tient les balles pendant la compétition. Les joueurs ne doivent pas s'essuyer les mains sur la table.
- Le changement de côté se fait dans le sens des aiguilles d'une montre.
- Se référer au schéma ci dessous :




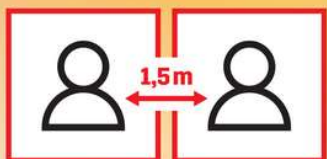





3.7 Règles spéciales pour journées de stage et autres manifestations


- Mêmes lignes directrices que 3.6.
- Application des mêmes règles de distance et d'hygiène.
- Avec les enfants de moins de 12 ans, il faut partir du principe que les distances ne sont pas strictement respectées. Tenir une liste des présences.

Directives générales pour le sport après l'assouplissement des mesures

Spirit of Sport

signifie maintenant ...

-  **Respect des règles d'hygiène** de l'OFSP
-  **Respect des distances** (garder 1,5 m de distance si possible)
-  Participation aux entraînements/compétitions **sans symptômes**
-  **Respect du concept de protection** des clubs et des exploitants d'installations sportives
-  **1000**
Manifestations sportives
 - avec max. 1000 athlètes
 - avec max. 1000 spectateurs
 - groupes de max. 300 personnes si une distance de 1,5 mètre ne peut pas être assurée
-  **Listes de présence** (traçabilité des contacts proches - Contact Tracing)
-  **Entraînements de sports avec contact physique étroit en groupes fixes** (recommandation)

 **swiss olympic**

Mesures de protection depuis le 22 juin 2020

Valable dès le 22 juin 2020